

Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)



Suzy Basile
Directrice générale

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3595-2006
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 16 NOV. 2006
Pièces n°: 0-33

Institut de
développement durable
des Premières Nations
du Québec et du
Labrador

First Nation of Quebec
and Labrador
Sustainable
Development

IDDPNQL

Directrice générale

- Atikamekw de la communauté de Wemotaci
- Formation académique en anthropologie
- Agent de recherche avant de me joindre à l'IDDPNQL en 2003
- Assure la direction de l'IDDPNQL depuis avril 2004



IDDPNQL

Historique

- L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) décide, lors d'une réunion tenue les 16 et 17 janvier 1997, de se doter de sa propre stratégie de développement durable.
- Cette volonté est confirmée par l'Assemblée des Chefs dans une résolution adoptée le 20 février 1997.
- La stratégie est adoptée par l'Assemblée des Chefs de l'APNQL lors d'une réunion tenue le 12 novembre 1997. Le mandat de créer un Institut de développement durable provient de cette même stratégie.



IDDPNQL

Mandats

- Soutenir les Premières Nations dans l'application de la Stratégie de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- Assurer la diffusion d'information pertinente auprès des Premières Nations;
- Développer des outils pour les Premières Nations;
- Identification des besoins et inventaires;
- Assurer une surveillance des dossiers environnementaux.



IDDPNQL

Structure

- L'IDDPNQL dispose de très peu de ressource financière afin de répondre aux besoins des Premières Nations.
- Cinq personnes seulement travaillent à l'IDDPNQL pour couvrir l'ensemble des enjeux qui touchent les Premières Nations.
- Comité technique
 - représentants de toutes les Premières Nations, de certains conseils tribaux, des Femmes Autochtones du Québec, du Conseil des Jeunes des PNQL et du Secrétariat de l'APNQL
- Comité forestier des Premières Nations
 - composé de sept personnes, experts en foresterie



IDDPNQL

Structure - suite

- Groupe de travail sur l'énergie
 - Mis sur pied le 3 novembre 2004
 - Composé de 14 représentants des Premières Nations
 - Rôle aviseur pour l'Assemblée des Chefs
 - Termes de référence en place
 - Le financement des travaux du Groupe de travail sur l'énergie ont été financés sur une base ponctuelle.



IDDPNQL

Rôle dans le présent dossier

- Tel que mentionné, l'IDDPNQL a le mandat de répondre aux besoins de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) en matière de développement durable.
- Bien que l'IDDPNQL ait le mandat de surveiller les nombreux dossiers qui portent sur les ressources naturelles et les territoires, les communautés des Premières Nations doivent être consultées, dans un délais réaliste, afin de respecter leur autonomie respective.
- Le Protocole de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador a été élaboré suite à une demande du Comité stratégique des Chefs formulée le 15 janvier 2003.
- Suite aux jugements Taku et Haida, le protocole a été révisé tel que stipulé dans la résolution qui confirme son adoption par l'APNQL.



IDDPNQL

Rôle dans le présent dossier-Suite

- Le protocole révisé (octobre 2005) et adopté par l'APNQL est disponible en français et en anglais. Il a été largement diffusé par la poste et par courriel à l'ensemble des parties prenantes.
- Le présent protocole de consultation est également accompagné d'une présentation PowerPoint et fait l'objet de présentation détaillée lors des sessions de formation offertes par l'IDDPNQL.
- Ces démarches ont été entreprises par l'APNQL, via l'IDDPNQL, bien avant les jugements Taku et Haida.
- L'accès aux ressources naturelles et aux territoires nécessite une consultation et un accommodement tel que stipulé dans le protocole de consultation et dans la lettre adressée à M. Bouchard, pièce (6) déposée au dossier.

